COMPLÉMENTS DE RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^{O} 1 DE OC

4. Références : i) HQD-1, doc. 1, p. 57, tableau 7
ii) HQD-2, doc. 1, p. 19

Préambule :

Au tableau de la référence i), le calcul du total de l'analyse économique exclut le montant pour l'infrastructure TI. Dans la référence ii), la Régie demandait à HQD de justifier cette exclusion. HQD répondait que

L'infrastructure TI constitue un préalable au déploiement et à l'installation des compteurs de nouvelle génération. Ces coûts de mise en place de l'IMA n'ont pas été exclus au sens où ils ne sont pas considérés ; ils ont plutôt été présentés de façon distincte car ils constituent des coûts inévitables dès lors où le Distributeur opte pour cette nouvelle technologie de compteurs. En outre, la présentation distincte de ces coûts permet de constater à quel moment ils sont récupérés par les gains unitaires du projet.

Demande :

4.1 OC est d'avis que l'analyse économique du présent dossier compare les coûts et bénéfices des deux scénarios jusqu'en 2031. Comme le scénario IMA engendre seul les coûts de construction d'une infrastructure TI, pourriez-vous modifier le tableau 7 en ajoutant une colonne présentant le scénario IMA incluant le coût de l'infrastructure TI, permettant de comparer les deux scénarios en incluant ces coûts.

Réponse :

Le Distributeur a présenté en annexe A de la pièce B-029-HQD-3, document 2 le coût global de la solution IMA excluant et incluant le coût de l'infrastructure TI.

Complément de réponse :

Voir la section 2.2 de la pièce HQD-4, document 13.

(..)

Demandes :

(..)

6.2 Pourriez-vous fournir les données permettant de calculer le « taux de roulement annuel historique dans ces activités » de 21% présenté à la référence ii). Afin d'être certain que le paramètre utilisé est représentatif, veuillez le recalculer à partir d'une période d'au moins 10 ans, et non 4 ans.

Réponse :

À partir des années témoins 2009 et 2010, le Distributeur a cumulé, pour chaque année distincte, tous les départs d'employés ayant le statut permanent et divisé le résultat par le nombre de postes au début de l'année, et ce, précisément pour les postes affectés par le projet LAD. La moyenne des deux années est de 21 %.

Quant au calcul du taux de roulement sur une période de 10 ans, la demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).

<u>Demande(s) complémentaire(s)</u> : Expliquer le « taux de roulement annuel historique dans ces activités » de 21 % présenté à la référence (ii). (Décision D-2011-168, par. 31)

Complément de réponse :

Voir la section 1 de la pièce HQD-4, document 13.